



Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Association Loi de 1901 déclarée N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

LA CHAPELLE SAINT LUC le 14 -12- 2021

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Réunion du **Comité Directeur le mardi 14 décembre 2021 à 20h00 Salle Bodier à LA CHAPELLE ST LUC**

Comité Directeur	
Quorum atteint Présents : BERTAUD Philippe DANET Agnès DE GEND Alex FOULON Noémie FRANCOIS Bruno GERVASONI Franck ROBACHE Jean-Claude	Excusés : LELOVSKY Charlotte PETITGENET Catherine PORRINI Franck

Suivant l'Ordre du jour :

- Convention FOP
- Modification statuts et/ou règlement intérieur
- Tarifs et définition tarif famille saison 2022-2023
- Dossier bateau
- Formation gonfleurs
- Cagnotte Joël LELOVSKY
- Questions diverses

Déroulement de la réunion :

Suite à la demande de Jean-Claude concernant les inscriptions :

Agnès répond qu'à ce jour, sont inscrits 68 adhérents. Parmi ce chiffre on note que 9 adhérents n'ont pas leur licence fédérale FFESSM chez PROFOND 10 :

- 1 adhérent s'est trouvé automatiquement licencié par un club de la côte d'Or, dans le cadre de son stage de formation N1.
- 8 autres adhérents ont choisi de souscrire leur licence Fédérale chez FOP

Président : Bruno FRANCOIS, 12 rue BEL AIR 10440 La Rivière de Corps
port 06 71 21 87 17
E-Mail : bruno.francois10@gmail.com



Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Association Loi de 1901 déclarée N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

Convention FOP :

Bruno fait part de ses interrogations et doutes concernant la convention FOP. Il a décidé de se faire aider par la commission juridique de la FFESSM. À la suite de la rencontre avec le Président de cette commission Maître Eric Braun (avocat de profession) à l'AG du Comité Grand Est à Vittel le 21 novembre dernier, celui-ci lui a demandé de lui envoyer la convention FOP, les statuts et le règlement intérieur de PROFOND 10 afin d'étudier ce dossier.

Réponse a été faite début décembre. À la suite de la lecture du rapport du Président de la commission juridique, on peut résumer de façon synthétique que cette convention n'est pas conforme aux statuts de PROFOND 10 en exergue l'incompatibilité milieu associatif et milieu professionnel et alerte sur plusieurs problèmes concernant le matériel.

Bruno annonce que nous possédons 18 détenteurs attribués à 16 élèves en formation et à 2 cadres. Cela permet d'éviter d'appliquer le protocole de désinfection entre chaque séance. Il ajoute que FOP demande cette convention pour l'aider, mais rappelle que 8 licenciés (environ 12 % des adhérents) sont inscrits dans cette SCA, contre 3 licenciés (environ 5%) l'année passée. Il déplore en plus que cela se soit fait de manière sournoise sans échange préalable.

Bruno rappelle que l'association PROFOND 10 est référencée à la FFESSM par son nombre de licenciés et pas par ses adhérents. Cela peut être conséquent pour le nombre de voix lors de vote et pour les demandes de subventions. Il conclut que c'est le CD tout entier qui est responsable de cette prise de position et annule le vote à main levée comme annoncé lors de la dernière réunion du CD, et impose le vote à bulletin secret.

Résultat du vote à la question : « Est ce que le CD est favorable à la convention » :

2 votes POUR

5 votes CONTRE

Statuts : demande de modifications sur les Conditions d'adhésion :

modifier la fin du chapitre actuel par : chaque membre prend l'engagement de lire, d'approuver, de signer et de respecter les présents statuts et le règlement intérieur disponible sur le site de PROFOND 10, rubrique organisation du club : => Adopté à l'unanimité.

Règlement intérieur : modification de la date butoir de renouvellement des adhésions : fixée fin octobre de la saison en cours révisable par le CD. : => Adopté à l'unanimité.

Tarif Famille : Couple + enfants à charge. : => Adopté à l'unanimité.

A la proposition : tarif famille réservé uniquement aux licenciés du club : reste à valider au niveau juridique

Tarifs nouvelle saison : augmentation de 1€ : => Adopté à l'unanimité.

Président : Bruno FRANCOIS, 12 rue BEL AIR 10440 La Rivière de Corps
port 06 71 21 87 17
E-Mail : bruno.francois10@gmail.com



Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Association Loi de 1901 déclarée N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

Dossier bateau :

Le Zodiac est en très mauvais état.

Il apparait que nous devons faire la nouvelle saison qu'avec la barge pour se rendre sur le site du ponton pour les formations.

Le Zodiac : déposé chez BATEL PLAISANCE spécialiste Zodiac à Lusigny sur Barse. Pour le réparer : 3000€ environ + option moteur 8000€ + la remorque qui n'est pas aux normes (carte grise encore au nom de l'ancien propriétaire, plaque d'identification non d'origine...) donc non assurable.

Notons la possibilité de revendre la remorque.

A étudier à la prochaine réunion du CD : plusieurs rotations le dimanche, voir le WE pour faire plonger un maximum de personnes.

Bruno a reçu un courrier du Président par intérim du CODEP 10 le 13 décembre 2021 qui parle, entre autre, de mutualisation entre clubs. Courrier à communiquer aux adhérents.

Formation gonfleurs : point à réaborder en mars.

Prévoir la liste des personnes intéressées

Alex fait dont au club de son BLOC 15L (200b max)

Cagnotte Joël LELEOVSKY :

Noémie (devant quitter la réunion) nous envoie un mail. Le choix du cadeau a été fait.

Proposition de Noémie de remettre ce cadeau lors de la prochaine AG.

Questions diverses :

Voir avec l'assurance pour la boîte aux lettres si effraction et vol des clés.

Nouveau LOGO : discussion sur la présentation et le choix des couleurs. L'ébauche du logo a été remise à Nathalie (Société Brodopic) qui va intervenir pour nous proposer des versions « couleurs ». Choix des vêtements à broder.

Fin de réunion : 22h10.

Signatures :

Agnès Danet, secrétaire de séance :

Bruno François, Président :



Président : Bruno FRANCOIS, 12 rue BEL AIR 10440 La Rivière de Corps
port 06 71 21 87 17
E-Mail : bruno.francois10@gmail.com